



# Evaluation des diplômes Licences – Vague B

## ACADÉMIE : RENNES

Établissement : Université Rennes 2

Demande n° S3LI120000749

Domaine : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Mention : Management du sport

## Présentation de la mention

Le domaine des Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) propose une mention de licence intitulée Management du sport. Il s'agit d'une formation généraliste, à dominante pluridisciplinaire, scientifique et professionnalisante, essentiellement basée sur l'économie, la gestion, la conduite de projet, la sociologie des loisirs, le marketing et le droit du sport.

Les débouchés de cette formation sont :

- la poursuites d'études choisies en master à finalité professionnelle (Sport, santé et société, parcours Management du sport tourisme et événement sportif) ou recherche (Sport, santé et société, parcours Intégration ou métiers de la sécurité),
- la recherche d'un emploi dans le secteur marchand (grandes surfaces du sport, événementiels sportifs, équipementiers) ou non marchand (fédérations, comités, associations sportives...).

L'architecture de cette licence est conçue afin d'accéder à des métiers liés à la direction de petites structures ou à la participation à la direction d'organisations plus importantes. Cette formation permet également l'accès aux concours de la fonction publique (ETAPS, CTAPS, Professeur de sport, DRDJS...).

Ce diplôme est dispensé par l'Université Rennes 2 et constitue la seule formation complète jusqu'au master proposée en Bretagne.

## Indicateurs

*Pour l'ensemble des mentions de STAPS :*

Nombre d'inscrits en L1 (2009-10)	336
Nombre d'inscrits en L2 (2009-10)	133
Nombre d'inscrits en L3(2009-10)	208
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	
% d'abandon en L1	10,4
% de réussite en 3 ans	NR
% de réussite en 5 ans	46 %
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	



# Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'analyse du dossier laisse apparaître une conception dynamique et volontariste de cette mention, basée sur l'ouverture vers l'international et vers les professionnels, qu'ils soient du domaine public, privé ou associatif. Une telle politique permet aux étudiants d'avoir des choix de parcours individualisés avec un large spectre de possibilités au terme de la licence. Le choix des enseignements est en adéquation avec les objectifs annoncés par les porteurs du projet. Cependant, l'articulation de ces enseignements et leur progressivité sur l'ensemble de la licence ne sont pas clairement définies.

Le projet pédagogique est en adéquation avec la spécificité de la mention. Il est rapidement spécifique, avec seulement 66h d'enseignements en tronc commun dès la deuxième année (L2). Il est cependant dommageable que le nombre de crédits européens spécifiques à la mention soit identique du semestre 3 au semestre 6. La maquette propose un bon équilibre entre les travaux dirigés (TD) et les cours magistraux (CM) qui passe de 50 % en L2 pour ensuite donner la priorité aux enseignements sous forme de TD. Cependant, certains enseignements ne sont proposés que sous la forme de CM, ce qui peut nuire à l'intégration et à la manipulation des concepts appris. Il est à noter qu'aucun enseignement n'est dispensé sous forme de travaux pratiques (TP). Le projet propose une formation en alternance, des accès pour des étudiants en formation continue ainsi que des partenariats pour aider les étudiants handicapés. Les procédures d'évaluation des enseignements sont présentes, mais manquent de données objectives pour juger de leur utilisation.

Le dispositif d'aide à la réussite mis en place est basé sur un principe de tutorat, de professeurs référents et de repérage d'étudiants en difficulté lors des cours de méthodologie. Le rôle de chacun n'est pas clairement défini. Ce dispositif semble donc perfectible, notamment au regard du grand nombre d'étudiants ne composant pas aux examens de première année et du pourcentage de réussite sur les deux autres années dans cette mention (respectivement 56 % et 58 %). Le manque de bilan concret sur ces différents dispositifs ne permet pas de juger de leur pertinence.

Au terme de ce diplôme, les étudiants optent soit pour la poursuite d'études choisies en master à finalité professionnelle ou recherche, soit pour un emploi dans les secteurs publics ou privés. Le lien avec les diplômes de master est fort et intégré au sein de l'Université, voire à l'extérieur grâce à des partenariats avec des universités étrangères. Cependant, les procédures d'orientation active en cours de cursus ainsi que la prise en charge des étudiants à statut particulier sont à peaufiner, car même si elles semblent présentes, elles sont trop superficielles pour jouer un véritable rôle. Par ailleurs, aucune donnée ne permet de juger de leur pertinence.

Le pilotage de la formation est assuré par différents responsables (de L1, de mention). Si la structure du pilotage est claire, le rôle de chacun n'est pas explicite. Les ajustements de la formation sont réalisés sur la base de retours de questionnaires et de réunions périodiques. Les informations concernant ces évaluations ne sont pas disponibles, ce qui rend arbitraires les ajustements en cours de quadriennal. Enfin, le diplôme semble valorisé à travers des structures d'informations variées et pertinentes.

- Points forts :

- Cette mention offre de nombreux partenariats avec des universités étrangères, avec le milieu professionnel (entreprises, organismes publics et privés) et fait ainsi preuve d'une démarche volontariste, dynamique et réellement ancrée dans la réalité du devenir des étudiants. Ce dynamisme et cette volonté d'ouverture vers le monde du travail s'expriment également par l'intégration d'intervenants extérieurs issus de la fonction publique territoriale (de communes ou du Conseil général).
- L'articulation licence/master semble cohérente et diversifiée (3 spécialités de master), permettant à une multitude de projets individuels de voir le jour. Cependant, cette remarque doit être nuancée compte tenu du manque de données chiffrées sur chacune de ces spécialités.

- Points faibles :

- Les principes qui jalonnent l'évolution des contenus d'enseignements sur les 3 années ne sont pas clairement énoncés. Il est difficile de comprendre pourquoi tel enseignement spécifique à la mention a lieu en L2 et non en L3. Cela peut dénoter un manque de réflexion sur la manière dont doivent être imbriquées les différentes compétences à acquérir dans cette mention.



- Il n'y a aucun enseignement proposé sous forme de TP. Certains enseignements fondamentaux ne se font que sous forme de CM et enfin, les modalités de contrôle des connaissances ne sont pas claires.
- Le système de compensation utilise des règles en général avantageuses pour l'étudiant et susceptibles d'abaisser le niveau du diplôme. Une réflexion plus approfondie semble nécessaire, surtout au regard des statistiques tout au long de la mention (56 % et 58 % de réussite en L2 et L3, respectivement).
- Le contenu théorique des APSA est identique tout le long du cursus. Il est dommage de ne pas l'orienter en fonction des futurs métiers potentiels liés à chaque mention (comme cela avait été déjà notifié lors de la précédente évaluation). Les attentes théoriques ne peuvent être les mêmes quand on est amené à enseigner en collège, à organiser des événements sportifs ou à aider un client à choisir un article en fonction de ses activités sportives.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

La construction du diplôme, si l'on ne doute pas qu'elle est le fruit d'une réflexion collective et approfondie, ne met pas clairement en avant la logique de construction des savoirs sur l'ensemble des trois années. Il serait peut-être pertinent, afin d'afficher une plus grande lisibilité, mais également d'améliorer la qualité de la formation, de faire émerger les principes qui sous-tendent la construction des différentes compétences à acquérir sur les trois années. A ce titre, il faudrait repenser la forme d'intervention en fonction de l'enseignement (CM et TD préférables à CM seul), ainsi que la part d'enseignements spécifiques afin qu'ils soient plus progressifs du L1 au L3. Quels sont les objectifs de chaque année ? Quelles sont les premières compétences à développer puis les suivantes ? Quels outils sont nécessaires pour la maîtrise de ces compétences ?

Il est important de clarifier le type de contrôle de connaissances. Le contrôle continu et régulier doit faire l'objet d'une application prioritaire et ce au moins en L1. Au regard des informations fournies dans le dossier, il apparaît que les formes de travail sous forme de TP sont inexistantes. Est-ce un choix délibéré de la part de l'équipe de pilotage ? Une réflexion devrait être menée à l'aide des données auxquelles l'équipe pédagogique a accès (UE difficiles à acquérir par exemple) afin de restructurer, si nécessaire, certains enseignements sous forme de TP.

Le dynamisme et la volonté affichés de faire intervenir des professionnels du domaine pourraient balayer un spectre plus large par des interventions de professionnels des autres secteurs (privé, associations...).